

La « Nation Building process » à l'épreuve des tentatives d'intégrations militaires des groupes armés et réforme du secteur de la sécurité au Nord-Kivu

CHIMERHE MUNGUAKONKWA Deogratias*

Résumé

Dans le processus de construction d'une nation, l'armée occupe une place cardinale. Les forces armées de la République Démocratique du Congo, en guerre depuis 1996, se battent contre les groupes armés étrangers, régionaux et locaux. Les tentatives d'intégration opérées, fusion armée (1997-1998) Mixage (2003), brassage et brassages accélérés (2003-2010) et les réformes du secteur de la sécurité (2011-2024) sont implémentées, sans succès. Toutes ces actions et techniques d'intégration (leadership nationaliste, compromis, solidarités, facteurs d'unité) peinent à résorber les forces centrifuges, la centaine des groupes armés au Nord et au Sud-Kivu. Les échecs successifs conduisent à des qualificatifs péjoratifs : armée irréformable, réforme dévoyée, réforme à dominance xénosécuritaire, réforme à reprendre. L'étude analyse aussi l'ambivalence des groupes armés entre forces de résistance et de résilience contre les invasions répétitives des pays étrangers et obstacles à la nation building.

Mots clés : *Nation, Construction, Armée, Groupes armés, RSS, Intégration militaire, Xénosécurité.*

Abstract

In the process of nation-building, the army occupies a cardinal place. The armed forces of the Democratic Republic of Congo, at war since 1996, are fighting against foreign, regional and local armed groups. Integration attempts: armed fusion (1997-1998), mixing (2003), accelerated mixing and mixing (2003-2010) and security sector

* *Professeur Associé à l'Université de Goma et Chercheur en matière de Réforme du Système de Sécurité (RSS) et Gouvernance sécuritaire. Enseignant des plusieurs matières à tonalité politique dans les universités de Goma et Bukavu en République Démocratique du Congo. E-mail : deochimerhe@gmail.com, Téléphone : +243 9 90 72 15 86.*

reforms (2011-2024) were implemented, without success. All these actions and techniques of integration (nationalist leadership, compromise, solidarity, factors of unity) are struggling to absorb the centrifugal forces, the hundred or so armed groups in North and South Kivu. Successive failures lead to pejorative qualifiers: an unreformable army, a failure reform, a reform dominated by xenosecurity, a reform to be restarted. The study also analyzes the ambivalence of armed groups between forces of resistance and resilience against repetitive invasions of foreign countries and obstacles to nation building.

Keywords: *Nation-building, Army, Armed groups, SSR, Military integration, Xenosecurity.*

Introduction

Depuis 1996, la RDC vit sous les coups de tentatives de sa désagrégation nationale. Le pays a été divisé en trois parties : le RCD dans ses deux parties, Goma et KML, le MLC dans la partie Nord-ouest, le Gouvernement Kabila installé à Kinshasa. Le pays a été à plusieurs reprises privé des portions importantes de son territoire : Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, Sud Lubero, Juillet 2024, ...

Cette désintégration passe principalement par la fragilisation des instruments de l'unité nationale, épine dorsale de la fondation de l'unité d'une nation et d'un Etat, l'armée et la police considérées aussi comme les deux filles jumelles aînées de l'Etat. La prolifération des groupes armés illustre le degré de désagrégation avancé de l'Etat. Mais face aux invasions répétées des forces en provenance des pays voisins, ils sont considérés comme des stratégies de la résilience armée qu'il faut affiner et améliorer.

Loin d'avoir une armée disposant du monopole de la puissance, il s'observe, dans l'est de la RDC l'existence paralysante d'une centaine des groupes armés centrifuges. Chacun tend à obéir à sa propre dynamique et orientation. Ce qui fragilise le système de défense et la préservation des intérêts fondamentaux de la nation. Pourtant la RDC doit tendre comme toutes les bonnes forces de défense à la conception d'une armée intégrée, nationale, professionnelle, républicaine, forte, dissuasive,

Les fusions, les mixages, les intégrations et les réformes entreprises depuis environ trente années ont eu pour objectif de réaliser ces ambitieux missions et objectifs. Malgré toute la bonne foi des acteurs étatiques congolais, l'armée congolaise tarde à s'ériger comme cet instrument d'unité nationale de défense des intérêts fondamentaux de la nation,

Cette réflexion a son fil conducteur structuré autour de trois questions : Comment présenter le processus de construction de la nation congolaise « nation building process » face à la persistance des groupes armés et l'échec des actions réformatrices de l'armée ? Quelles ont été les actions menées dans le processus de reformation des forces en vue d'éradiquer la nébuleuse des groupes armés à l'est de la RDC en général et au Nord-Kivu en particulier ? Quelles stratégies envisager pour forger une armée unique, véritablement intégrée, républicaine, forte et dissuasive ?

L'étude vise de manière principale à présenter le processus de la nation building face aux crises et attaques subies par la RDC. Spécifiquement elle se fixe l'ambition de parcourir les principales actions d'intégration et de réforme du secteur de la sécurité entreprise par la RDC pour forger son armée aux fins de construire une nation forte et prospère. Enfin, elle veut discuter de la perspective d'une intégration militaire efficace capable de former une armée unie, forte et professionnelle capable d'éradiquer les groupes armés, particulièrement à l'est de la RDC.

Trois points vont être développés, le processus de construction de la nation « nation building process » (i) prolifération des groupes armes jusque quand ? (ii) et les tentatives d'intégration des forces armées de la fusion à la RSS, échecs, forces irréformable et lobotomisées, processus à reprendre (iii).

1. Building of a nation

La construction d'une nation est une tache de longue haleine qui remonte dans les profondeurs de l'histoire. La nation renvoie à la race, à un territoire naturel, à un nom, une langue, des saints nationaux, un mythe d'origine et une histoire¹. La RDC dispose

¹ Ph. Nemo, *Histoire des idées politiques dans l'antiquité et au Moyen âge*, PUF, 2007. Pp. 981-985.

des tous ces facteurs dans son périple historique. Chaque nation a tendance à développer son mythe d'origine², Certaines nations tirent leur fondement de la langue³, d'autres des peuples qui les ont constituées. Ce sont les peuples-nations qui vont s'ériger en nations souveraines⁴. La réflexion se base sur la théorie de l'intégration pour construire la nation.

1.1. Théorie de l'intégration, ses actions et techniques

L'établissement de l'interdépendance plus étroite entre les groupes armés étatiques et non étatiques en RDC a connu plusieurs rebondissements et plusieurs tergiversations. Le processus d'unification au sein des FARDC et de la PNC pour transformer la société congolaise en une cité harmonieuse repose sur cette capacité à reformer les forces pour en faire un corps uni ou basé sur un ordre ressenti comme tel par ses membres. Toute intégration politique, celle de l'armée y compris, s'analyse comme processus, par pouvoir organisé interposé, gouvernement ou Etat, d'unifier les groupes, composantes et entités aux intérêts divergents vers des objectifs communs de société.

L'intégration suppose deux actions : l'Etablissement du compromis et le développement des solidarités⁵. Face à la diversité et complexité des intérêts, environ 450 ethnies, plus de 1000 dialectes, la conjonction des intérêts face aux forces endogènes et exogènes (invasions), devient une question délicate. La recherche et l'application du leadership intégrateur dans la construction et le pilotage des projets de construction des forces nationales (armée et police) présuppose la détention dans le chef des responsables des capacités multiformes (managériales, éthiques, militaires, techniques, stratégiques énormes).

Le développement des solidarités occuper une place cardinale. En effet, les membres d'une communauté doivent renforcer plusieurs facteurs d'unité. Ils doivent les

² Ph. Nemo, *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains*, PUF, 2007. p. 1227.

³ Le nationalisme allemand avec le mythe aryen se fonde sur l'unité des anciens clans ou tribus (Stämme). *Nous autres les Lombards, Saxons, Francs Lotharingiens, Bavarois, Souabes, Bourgondes, nous avons un tel mépris pour les romains que quand nous cherchons à exprimer notre colère, nous ne trouvons pas de mot plus injurieux pour désigner nos ennemis que celui de « romains ».* Ce seul mot désigne pour nous tout ce qui est ignoble, lâche, sordide, obscène... Propos de l'évêque Liutprand de Crémone, homme de confiance de l'empereur Othon vers 962. Ph. Nemo, *Op. Cit.* p. 1228. Les groupes armés seraient liés aux clans et tribus dans un système défensif contre un autre groupe et contre l'impérialisme occidental.

⁴ O. Nay, *Histoire des idées politiques La pensée occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Ed. Armand Colin, 2016.

⁵ M. Duverger, *Introduction à la politique*, Ed. Gallimard, Paris, 1964. p. 275

exploiter et les propulser pour faire obstacle aux velléités des forces centrifuges. A ces deux premiers piliers s'ajoutent quatre techniques ci-après.

1.2. Quatre techniques de l'intégration

Si l'intégration est le but suprême de la politique, les moyens de la réaliser ne sont pas tous politiques. L'Etat développe l'intégration par 4 techniques et moyens principaux⁶ :

- Les règles et procédures à définir,
- Les services collectifs et la gestion d'ensemble de la société à organiser,
- L'éducation des citoyens à assurer,
- La contrainte à l'égard des récalcitrants à employer.

Tous les Etats s'organisent sur le fondement des règles qu'ils établissent et leur stabilité dépend de la force de lois générales et impersonnelles auxquelles toute la nation se soumet. C'est la raison pour laquelle, la justice devient un des piliers de la démocratie et du développement de la société. Ces procédures vont éviter l'état de jungle qui malheureusement semble dominer les relations actuelles entre l'Etat et les groupes armés.

Les services collectifs en RDC en général et au Nord-Kivu en particulier font face à un défi celui d'incruster dans les services la culture nationale. Plusieurs entreprises, privées et étatiques fonctionnent sur la base d'une gestion de la carrière à forte dose ethnicisée. Du recrutement à la retraite, tout est imbibé de critères discriminatoires négatives « ethnicistes » d'où naissent des frustrations de groupe très proches des dynamiques qui président à la naissance des groupes armés.

Bien que la construction de la nation repose sur une éducation du citoyen sur les valeurs républicaines et particulièrement celles du patriotisme, les armées, véritables sièges du patriotisme sous d'autres cieux, reste dans la citadelle étatique congolaise la coquille vide et le siège des trahisons multiples et à répétition. Les enfants ne maîtrisent pas leur histoire et ne savent pas situer leurs limites frontalières.

Face aux crimes et délits de tous ordres, l'impunité sapent les fondements de la correction dans ses forces créatrices d'une crainte de commettre les crimes et délits. L'inversion des valeurs de la justice montent en flèche, ce qui rend normale, la corruption,

⁶ M. Duverger, *Op. Cit.* p. 291

les violences et violations massives des droits de l'homme. Les riches et les puissants se construisent des îlots d'espace où seuls ils sont souverains à l'abri de toute poursuite. Intouchables, ils se permettent tout et se placent au-dessus des lois. Il existe une forte corrélation entre le niveau d'intégration et le développement⁷.

1.3. Comment forger des nations homogènes

Pour construire une nation, trois orientations complémentaires et cumulatives priment ; produire des leaders nationalistes qui savent prendre position pour les intérêts nationaux et regrouper les gens (citoyens) autour d'eux sous un idéal de développement commun (i), placer un accent particulier sur l'héritage historique : valoriser ces acquis en commun et promouvoir les expériences communes (ii), Mettre l'accent sur les facteurs d'unité et les renforcer en vue de créer « ce vouloir vivre en commun » (iii).

Les unités ou facteurs de solidarité sont diversifiées, unité historique, unité économique, unité politique et culturelle, unité linguistique et unité religieuse⁸. Quelles sont les unités dans lesquelles le congolais a excellé et celles dans lesquelles les ennemis fragilisent la nation ? Ce qui a conduit à la désintégration des forces et à la création des groupes armés.

II. Prolifération des groupes armés

2.1. Cartographies des groupes armés

Les premiers groupes armés ont fait leur apparition dans le combat contre les forces impérialistes qui ont hypothéqué notre indépendance (combats de la première à la et de la deuxième indépendance, selon Georges Ntalaja⁹. Les seconds naissent avec les

⁷ M. Duverger, *Op. Cit.* p. 323.

⁸ La constitution de transition, dans le préambule, insiste sur le facteur d'unité à créer en des termes clairs : « profondément soucieux de construire une seule et même Nation harmonieusement intégrée et de consolider l'unité nationale afin de donner une véritable âme à notre Etat. RDC, Cabinet du Président de la République, « Constitution de la République Démocratique du Congo », *Journal Officiel de la RDC*, 44^{ème} année, N° spécial, 5 avril 2003.

⁹ G. Nzongola-Ntalaja, *The Congo from Leopold to Kabila A people's history*, Zed Books, London and New York, 2002. 121-125. Les deux phases: the national phase in which all classes of colonial society unite to fight the colonial system and the social phase of reconstruction and transformation in which the essential

invasions de la RDC par les pays voisins soutenus par les pays occidentaux¹⁰, lesquelles commencent en octobre 1996 et se poursuivent pendant plus de vingt ans à travers cinq guerres ; AFDL¹¹, RCD¹², CNDP¹³, M23¹⁴, M23bis.

Les groupes armés seraient dans cette hypothèse la réaction contre ces invasions de la RDC face à une armée nationale désintégrée, fragilisée à dessein et humiliée par les puissances régionales et internationales. D'où le schéma de la résistance¹⁵ et la résilience de tout un peuple contre les attaques multiformes perpétrées par les invasions étrangères. Le Mai mai devient une nébuleuse qui à chaque tournant de l'histoire de l'invasion se morfond et se rend encore plus virulent et incontrôlable. Leur nombre ne peut, alors être réduit tant que la dynamique de l'invasion subsiste. Les cartographies des groupes armés ne peuvent qu'être difficilement tracées.

aspect of the problem is the struggle against neocolonialism and its internal allies. L'idée de la lutte est celle proche de Amilcar Cabral et non celle de la lutte des intellectuels organiques d'Antonio Gramsci.

¹⁰ C. Braeckmam, *Les nouveaux prédateurs politique des puissances en Afrique centrale*, éd Fayard Paris, 2003. Le livre de Charles Onana est venu confirmer cette complicité C. Onana, *Holocoste au Congo L'Omerta de la communauté internationale La France complice ?* l'Artilleur, Paris, 2023. Avant lui, Pierre Péan est revenu sur les guerres des grandes puissances en Afrique, P. Péan, Carnages Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique, Fayard, Paris, 2010.

¹¹ Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo constituée par les directives du Rwanda. Manassé Müller Ruhimbika, *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres*, L'Harmattan, Paris, 2001. p.55

¹² B. Leloup, « Les rebellions congolaises et leurs parrains dans l'ordre politique régional » in www.google.bernardleloup/lesrebellionscongolaises et www.ua.ac.be/objs/00111814 (Dernière consultation le 26 mars 2014).

¹³ Le CNDP est bien présenté avec Scott Steward A., *Laurent NKUNDA et la rébellion du Kivu, au cœur de la guerre Congolaise*, Kashala, Paris, 2003.

¹⁴ IPIS, « Cartographie des motivations derrière les conflits : le M23 », Eurac, Anvers, Novembre 2012. IPIS fait référence au point de presse du chef du Haut Commandement militaire du M23, le Colonel Makenga Sultani sur le site du M23, www.m23mars.org.

¹⁵ Lubala Mugisho E., « la contre résistance dans la zone d'occupation rwandaise au Kivu (1996-2001) » in *L'Afrique de grands Lacs Annuaire 2001-2002*, L'Harmattan, Paris, 2002.

Tableau 1 : cartographie des principaux groupes armés au Nord et Sud-Kivu.

PROVINCE	TERRITOIRES	GROUPE ARMES
NORD-KIVU	Walikale	Mai-mai FDC, raia mutomboki, FDLR
	Masisi	Mai-mai Kirikicho, raia mutomboki, Nyatura, APCLS, FDLR
	Rutshuru	M 23, FDLR
	Beni	Mai-mai Lafontaine, Mai-mai Kasindien, Mai-mai Kikurukuku
	Lubero	Mai-mai PRM
	Nyiragongo	M 23
SUD-KIVU	Fizi	Mai mai Yakutumba, Bwasakala, FNL, FDLR
	Uvira	Mai-mai Baleke ¹⁶ , Mushombe, Fudjo, Nyerere, Bede Rusagara, FNL
	Shabunda	Mai-mai raia mutomboki, FDLR
	Mwenga	Mai-mai Aochi et Kapopo
	Kabare	Mai-mai raia mutomboki et FDLR
	Walungu	Mai-mai raia mutomboki et FDLR
	Kalehe	Nyatura, FDLR et Kirikicho
	Idjwi	M 23

Source : www.soleildugraben.com, décembre 2013 et adapté par nous-mêmes.

Ce tableau répertorie une trentaine de groupes armés et tente de les présenter par territoire au Nord et Sud-Kivu en 2013. Celui de GEC, identifie encore plus des groupes armés dans le même espace comme le montre le tableau ci-après.

¹⁶Ce dernier a été tué au cours du mois de décembre 2013 dans les hauts plateaux d'Uvira.

Tableau 2 : Acteurs armés au Nord-Kivu en trois catégories

Acteurs armés au Nord-Kivu		
● Groupes actifs	● Groupes inactifs	● Groupes non cartographiés*
1 Allied Democratic Forces	6 Forces de défense congolaises-Guides	46 Mai-Mai Nguru
2 Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain	7 Ex-M23 Busumba group	90 Union des patriotes congolais pour la paix (UPCP-Lafontaine)
3 Conseil national pour le renouveau et la démocratie	11 Mai-Mai Kombi	99 Mai-Mai Dario Syaghuswa
8 Forces démocratiques de libération du Rwanda	20 Guides MAC	171 Mai-Mai Kabido/Front Populaire pour la Paix (Mai-Mai kabida - FPP/AP)
9 Forces démocratiques de libération du Rwanda-Ralliement pour l'Unité et la Démocratie	22 Mai-Mai Corps du Christ	
12 Nyatura Force de défense du peuple	26 Mai-Mai Kifuafua Baeni-Limenzi	
19 Former Mouvement 23 Mars	30 Mai-Mai Kifuafua Shalio	
21 Mai-Mai Charles	31 Mai-Mai Simba (Manu)	
27 Mai-Mai Kifuafua Delphin	33 Mai-Mai Nzirunga	
28 Nyatura Kigingi	35 Nyatura Mahanga	
29 Mai-Mai Kifuafua Maachano	37 Nyatura Bizagwira	
39 Mai-Mai Kirikicho	49 Mai-Mai PRM/PAREM	
42 Mai-Mai Mazembe	52 Mai-Mai Vivuya	
57 Nduma Defense du Congo-Rénové	55 Nyatura APRDC (Alliances des Patriotes pour la restauration de la démocratie au Congo)	
60 Nyatura Delta	58 Nduma Defense du Congo Sheka	
61 Nyatura Domi	68 Raia Mutomboki Akilo	
63 Nyatura Kavumbi	94 Mai-Mai Kyandenga	
70 Raia Mutomboki Butachibera	98 Mai-Mai Jackson	
72 Raia Mutomboki Elenge	100 Mai-Mai Léopards-Muthundo	
80 Raia Mutomboki Maheshe	101 Mai-Mai Léopards-Endaniluhi	
81 Raia Mutomboki Mungoro	103 Raia Mutomboki Shebitembe	
86 Raia Mutomboki Shukuru	111 Nyatura Gatuza	
95 Nyatura Love	112 Nyatura JED	

Source : Groupe d'Etude sur le Congo, *Congo, oublié Les chiffres derrière la plus longue crise humanitaire en Afrique*, mai 2019, p.15.

Les numérotations prenaient en compte le Nord et le Sud-Kivu, d'où l'atteinte des chiffres au-delà d'une centaine d'acteurs armés, répartis dans trois catégories : groupes actifs, groupes inactifs et groupes non cartographiés. Faut-il mettre fin aux groupes armés ou les inviter encore au dernier sursaut patriotique ? Faut-il reprendre la réforme du secteur de la sécurité en vue de créer une armée selon les missions prévues par la constitution ? Quelles stratégies proposer aux acteurs chargés de la construction des forces ? Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux ont-ils intérêt à avoir au Congo une armée intégrée, forte et disciplinée ? A qui profite la forte désintégration et la

déstructuration à volonté des forces au cœur de l'Afrique ? Ces questions se trouvent au cœur de la vraie réforme de l'armée et du processus en déroute des forces armées.

III. Tentatives d'intégration des forces armées

Les différentes transformations opérées pour forger une armée nationale ont connu des rebondissements et des tergiversations qui s'analysent à plusieurs dimensions.

3.1. De la fusion à la RSS, échecs, forces lobotomisées¹⁷, processus à reprendre¹⁸

Les attaques qui débutent en octobre 1996 désagrègent l'Etat en plusieurs morceaux, non Etat, espaces incontrôlés, espaces sous contrôle rebelle et les tentatives de sa reconstruction jusqu'aujourd'hui passent par des actions intégratives diverses, fusions, brassages, brassages accélérés, réformes, plan général, plan de la réforme 2 & 3, ...

1. Fusion et mixages

Dans cette optique, le gouvernement de transition organise la mise en place d'une nouvelle armée nationale, qui prendra le nom de forces armées de la république démocratique du Congo (FARDC), en fusionnant les différents groupes armés, par le biais d'un processus nommé brassage. Ce processus consiste à intégrer les combattants des rébellions armées congolaises, au sein de l'armée régulière, au terme d'une formation de 45 jours, et de les affecter en diverses régions du pays, différentes de leurs zones de combats initiales.

¹⁷ J. J. Wondo Omanyundu, *Les armées au Congo-Kinshasa : Radioscopie de la Force Publique aux FARDC*, Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, Saint-Légier (Suisse), 2013. Et J. J. Wondo Omanyundu., *Les Forces armées de la RDC : une armée irréformable ? Bilan - Autopsie de la défaite du M23- Prospective*, Aalst copie media, Belgique, 2015.

¹⁸ D. Chimere Munguakonkwa, et Crispin Ngandu Mualaba montre que c'est avec l'armée que Mobutu a su imposer le respect des frontières du pays par ses voisins. Il souligne que certains objectifs parmi les cinq de la transition n'étaient pas encore atteints lorsque les élections de 2006 ont été organisées notamment : la réunification, la pacification, la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ; la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée, ... Beaucoup a été fait mais la réforme de l'armée et de la police n'a pas encore permis de d'atteindre cet idéal. Cr. Nandou Lualaba, *République Démocratique du Congo Tout est à refaire A qui la faute ?* Publico, Paris, 2008.

Le mixage s'effectue sous l'égide du gouvernement Rwandais. Les pourparlers ont obtenu le soutien des plus hautes autorités de Kinshasa et ont amené les deux camps à décider d'intégrer les différentes brigades (brigades loyales à Nkunda et les brigades des FARDC) en les mélangeant sous une nouvelle organisation dans un processus appelé mixage. En fait, ce processus de mixage vise à mélanger la 81^{ème} et la 83^{ème} brigade de Laurent Nkunda et ses autres combattants, avec la 110^{ème} et la 116^{ème} brigades des FARDC ainsi qu'avec la 1^{ère} brigade de Réserve.

Environ 4500 à 5000 hommes de troupes de Nkunda (nombre fourni par Nkunda) doivent être mixés avec un nombre semblable d'hommes de troupes des FARDC. Les noms des cinq nouvelles brigades, après le brassage, seront Alpha, Bravo, Charlie, Delta et Echo et seront déployées à travers la Province du Nord-Kivu.

3. Brassage et brassage accéléré

Plusieurs intégrations ont eu lieu avec les idées de mettre fin aux rebellions et aux groupes armés hélas sans succès. Brassage avec Tango Fort « Tozala ba congolais » brassage à Rumangabo. Brassages accélérés avec les propositions de l'Abbé Apollinaire MALUMALU.

4. Diagnostic de la situation antérieure

Le diagnostic de la situation antérieure à la réforme des FARDC montre que les forces armées de la RDC accusent des faiblesses ostentatoires : Les nombreux blocages des forces centrifuges opérationnelles depuis 1998 malgré les tentatives amorcées par Laurent Désiré Kabila et les agressions multi variées, Les systèmes d'intégration appliquée pour constituer les forces ont conduit à une armée hétéroclite dans ses origines, ses expériences disparates. Ce qui a conduit à une organisation des forces inadaptées, inexpérimentées, désunies, sans réelle capacité opérationnelle.

Le diagnostic se fait à sept niveaux par le concepteur du plan de la réforme : juridique, organisationnel, au niveau des valeurs morales, de la situation sociale du militaire, des équipements et infrastructures et enfin, au niveau d'opérationnalité.

Sur le plan juridique, les textes légaux étaient déjà inadaptés car basés sur les éléments de l'ancienne Constitution de la transition. En effet, la loi n° 04/023 du 12 novembre 2004 portant organisation de la Défense et des Forces s'y référaient. Le statut du militaire reposait encore sur la loi n°081-003 du 17 juillet 1981 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat.

L'aspect organisationnel et morphologique montre que l'ancienne organisation des forces, les FAZ (Forces Armées Zaïroises) et l'ANC (Armée Nationale Congolaise), n'est plus adaptée aux menaces potentielles et aux défis actuels et restait calquée sur la subdivision politico-administrative avec coïncidence entre régions militaires et provinces. Sa morphologie est trop hétéroclite et présente une image composite avec les ex-Faz, ex-Fac, ex-Mlc, ex-Rcd, ex-tigres, ex-Rcd, ex-Maï Maï et autres groupes armés.

Les déséquilibres géopolitiques profonds issus des origines militaires (intégrations et/ou fusion des ex-sécessionnistes et des ex-rebelles, ...), des origines ethniques et/ou linguistiques entraînant des sous représentations, d'où l'armée des Ngbandi, armée des katangais, armées des banyarwanda (Hutu ou tutsi), armée des baswahili, ces déséquilibres affectent les effectifs et les troupes.

La valeur morale et la situation sociale du militaire sont caractérisées par le clientélisme, le tribalisme, les détournements, les concussions, l'affairisme et un profil vieillissant des forces dans toutes les catégories, le système d'impunité et la situation sociale du militaire : modicité de la solde, insuffisance des soins de santé, inexistence des allocations familiales, conditions de logement infrahumaines du militaire et de ses dépendants.

Le management des équipements et des infrastructures pose des problèmes d'acquisition, de gestion et de maintenance : insuffisance, vétusté, obsolescence et inadéquation des matériels militaires. Les infrastructures sont toutes aussi insuffisantes et délabrées. La majeure partie des troupes vit dans des abris provisoires (maisons en bâches et/ou des résidus des tôles).

Sur le point concernant l'opérationnalisation, la faible capacité opérationnelle est consécutive au non-respect des tableaux organiques, des dotations et des qualifications des unités. L'organisation de l'armée est plus restée une force conçue pour réprimer les populations et maintenir les régimes en place que pour la défense de l'intégrité du territoire. D'où les mises en déroutes observées dans les temps passés : 1977 les ex-

gendarmes Katangais, 1996-1997 les forces de l'AFDL, 1998-2003 les forces du RCD et du CNDP, 2012-2013 les déboires avec le M23, et enfin les défaites de 2022-2024.

3.2. Processus de la réforme du secteur de la sécurité

Ce sont les écueils et déséquilibres antérieurement dénoncés qui poussent à repenser le système de défense. La nécessité de construire les instruments de défense adaptés, organisés, entraînés et équipés en vue de corriger les insuffisances des actions antérieures et s'appuyer sur un pilier, « le renforcement des capacités de défense du territoire national ».

Le nouveau paysage démocratique interne et l'environnement géostratégique du pays à tous les différents niveaux, sous régional, régional, et extrarégional avec les menaces exige de l'Etat de tenir compte de l'espace territorial, 2 345 410 Km² de superficie, 9 000 Km de frontière, 80 000 000 habitants à protéger et des ressources naturelles ; forestières, minières et environnementales. Les ressources à mobiliser pour prétendre atteindre un tel idéal, demande une forte réorganisation des structures.

L'amélioration des conditions de vie des militaires et des policiers ainsi que leur comportement constituait également un domaine dont le niveau de délabrement était déjà avancé. La réorganisation des unités s'imposait, Unités territoriales, Unités de réaction rapide et unités de défense principale.

1° Motivations et objectifs

Les motivations de la réforme sont perceptibles dans l'exposé des motifs de la loi organique n°11.012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des forces armées. En effet, deux raisons majeures y sont évoquées. C'est en réponse aux exigences de la mise en œuvre d'une armée nationale, républicaine, apolitique et soumise à l'autorité civile, tel que prévu par la constitution promulguée le 18 février 2006, qu'il est apparu impérieux de réformer les forces armées¹⁹. La deuxième raison évoque la capitalisation

¹⁹ RDC, « Loi organique n°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des forces armées », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, 12^{ème} année, Kinshasa, le 22 août 2011.

des expériences passées et récentes de nos forces armées et la prise en compte de l'importance géopolitique et géostratégique de notre pays.

Ainsi, la loi s'est articulée autour des trois idées forces : l'affirmation de l'Etat de droit, le mécanisme du commandement et les missions de l'organisation des forces. Les autres motifs de la réforme ressortent de l'exposé des motifs de la loi portant statut du militaire des FARDC²⁰. Il importe, selon l'exposé des motifs, dès lors que la nation reconnaît la délicatesse des charges liées au métier des armes et garantit au citoyen militaire des droits répondant aux obligations particulières y afférant. L'ancienne loi n° 81-003 du 17 juillet 1981, portant statut du personnel des carrières des services publics de l'Etat régissait, sans distinction, le personnel militaire sans tenir compte des spécificités de la fonction. La conciliation des exigences de la défense de la patrie avec le respect et la promotion des droits fondamentaux des citoyens servant sous le drapeau rendait nécessaire l'adoption d'un nouveau statut spécifique au métier et aux catégories des militaires²¹.

Les innovations majeures du statut insistent sur le caractère républicain, national et apolitique de la vie militaire, le choix de l'excellence par la professionnalisation, la consécration de la formation permanente et l'exigence de la moralité tant au niveau de recrutement que de la promotion.

Le principal objectif de la réforme reste de répondre aux exigences de la mise en œuvre d'une armée nationale, républicaine, apolitique et soumise à l'autorité civile conformément à l'idéal inscrit dans la constitution à l'article 188 « les forces armées sont *républicaines*. Elles sont *au service de la nation toute entière*. Nul ne peut, sous peine de

²⁰ RDC, « Loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la RDC », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, le 23 janvier 2013. (Lettre de transmission)

²¹ Les militaires et les policiers sont soumis à une forte discipline pour la sécurité et l'Etat de droit, d'où la tendance du juge militaire à être *un juge de discipline* contrairement à celui civil qui est plus *un juge de liberté*. République Démocratique du Congo, Cabinet du Président de la République, « loi n° 023/2002 du 18 novembre 2002 portant code judiciaire militaire et loi n° 024/2002 du 18 novembre 2002 portant code pénal militaire, décret du 30 janvier 1940, tel que modifié et complété à ce jour. Mise à jour au 05 octobre 2006 », *JORDC*, 44ème année, du 20 mars 2002, code pénal, p.7. (Cf. la philosophie générale de la réforme).

haute trahison, les détourner à ses fins propres. Elles sont *apolitiques* et *soumises à l'autorité civile*²²».

Les objectifs globaux s'articulent autour de quatre points²³ : i) réaliser les missions constitutionnelles dévolues aux forces armées conformément à l'article 187 et 188 ; ii) assurer l'instruction et la formation aux éléments des Forces armées de la République Démocratique du Congo ; iii) garantir le bien être de Forces Armées de la République Démocratique du Congo et leurs dépendants ; iv) garantir l'acquisition d'équipements et matériels en comptant sur les ressources propres de la RDC.

De manière spécifique, le plan retient dix objectifs spécifiques²⁴ : i) restructurer les forces armées en les rendant professionnelles, moderne et crédibles ; ii) préparer les unités à assurer la relève des troupes après le départ des forces d'intervention internationales ; iii) rendre les unités opérationnelles en les dotant des matériels et équipements indispensables pour détruire les forces négatives déclarées ; iv) renforcer les capacités des FARDC par la relance de l'instruction de base, de l'entraînement des troupes et de la formation des cadres ; v) redéployer les unités restructurées dans les zones vitales et les zones clés ; vi) construire les cantonnement dans les sites d'implantation des unités ; vii) retraiter progressivement les militaires en limite d'âge et procéder au recrutement des nouveaux éléments pour le rajeunissement des troupes ; viii) améliorer les conditions du militaires et de ses dépendants ; ix) moderniser la gestion des ressources humaines du recrutement jusqu'au départ à la retraite en utilisant les moyens

²² RDC, « Constitution de la RDC modifiée par la loi N° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 » *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, Numéro spécial, Kinshasa, le 5 février 2011, p. 59. Les objectifs transparaissent dans les caractéristiques ci-après de l'armée : *républicaine* : l'armée doit être au service de la nation congolaise pour la défense de la patrie, et non au service d'un individu ou un groupe d'individus d'une part ; elle doit être représentative de la nation sur la plan provinciale, ethnique et même tribal. *Professionnelle* : elle doit être une armée de métier fondée sur le volontariat de tout citoyen congolais désireux de servir sous le drapeau, moyennant contrat librement consenti. *Moderne* : répondant aux normes contemporaines, universellement reconnues pour garantir son opérationnalité et son efficacité. *Crédible* : débarrassée de toutes les tares et tous les déséquilibres fonctionnels *dissuasive* : capable de décourager les ennemis pour des probables attaques contre le pays en leur faisant peur et en garantissant la sécurité à ses frontières pour éviter d'être le ventre mou de l'Afrique centrale et de la région des grands-lacs.

²³RDC, Ministère de la défense nationale et des anciens combattants, *Plan de la réforme de l'armée*, 2009, Pp. 9-10.

²⁴ *Ibidem*

informatiques ; x) assurer une bonne communication entre l'armée et les autres composantes de la société.

Tous ces caractéristiques et objectifs traduisent le souci de reconstruction des forces armées et la construction d'une nation. Le contexte des pays en situation transitoire pose encore de problème. Le défi de la construction de nation reste entier et se traduit par l'existence des groupes armés incontrôlés.

2° Axes de la réforme

Le plan de réforme de l'armée retient deux grands axes majeurs : le système global de défense et des forces ainsi que *le système d'homme*, de l'administration et de contrôle :

A. Le système global de défense et des forces

Ce système selon le plan de la réforme devra développer les capacités militaires des forces dans les trois dimensions traditionnelles d'une armée, forces terrestres, forces aériennes et forces navales. Il prend en compte également le développement des capacités de réaction dans une large éventualité allant, pour l'armée, des actions d'aide humanitaire, de la construction de la nation au maintien de la paix en passant par la capacité à mener une guerre à grande échelle. Enfin, il projette la formation des ressources humaines.

La stratégie militaire du système global et des forces repose sur une défense graduelle à trois niveaux des forces en commençant par les lignes frontalières. Il s'agit, pour les forces d'infanterie et les forces navales et aériennes, des unités de couverture (Unicouv), des unités de réaction rapide (Urr), et des unités de défense principale (Udp)²⁵.

Toutes ces unités sont structurées dans l'organisation des forces armées contenue dans les Lois organiques n° 04/023 du 12 novembre 2004 et n° 11/002 du 20 janvier 2011 (figure 2).

²⁵ Unité de couverture : c'est le premier échelon chargé d'observation, de surveillance et de couverture et capables d'engager l'ennemi avant l'arrivée des renforts. Le deuxième échelon est celui des Unités de réaction rapide chargées composées d'éléments formés pour renforcer un secteur engagé. Quant aux Unités de défense principale, elles interviennent pour faire la décision. Elles recourent à des unités blindées, d'artillerie lourde et d'infanterie mécanisée. RDC, Ministère de la défense et des anciens combattants, *Op.cit.* p.11-12.

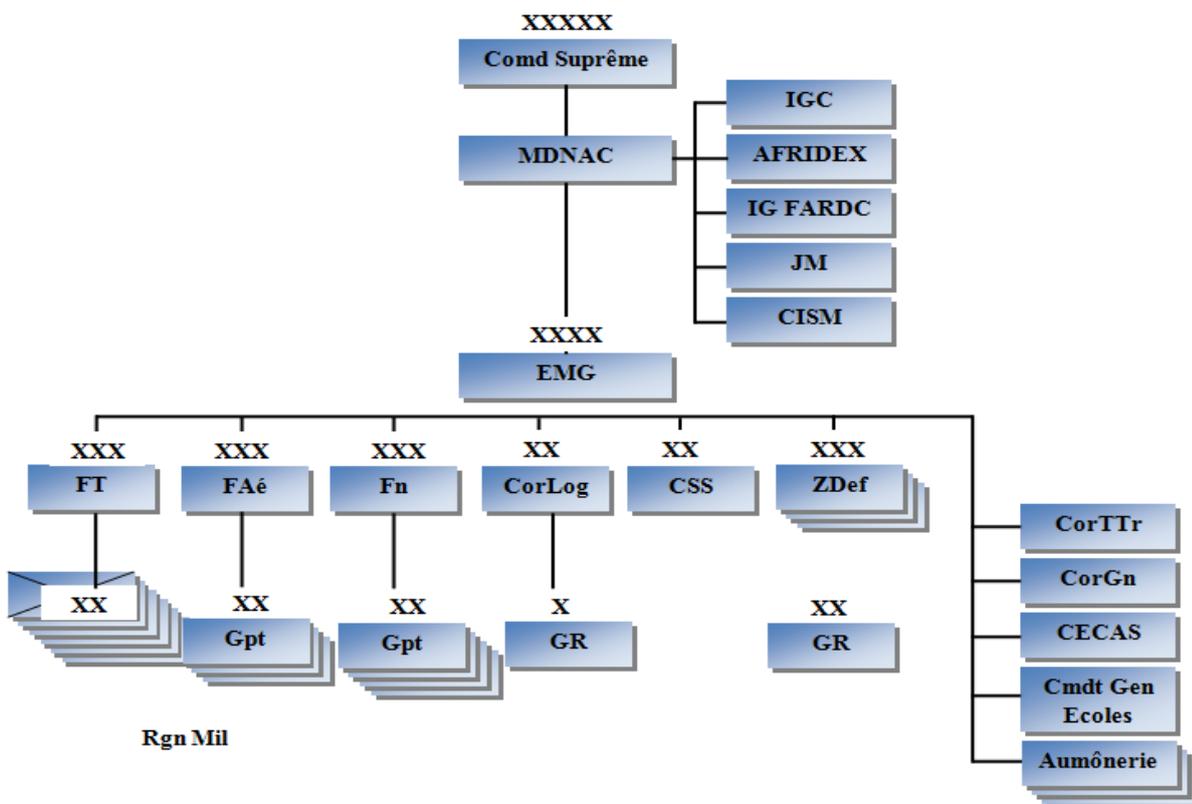


Figure 1. Organigramme des FARDC selon le plan de la réforme

Légende :

EMG : Etat-major Général, **IG FARDC** : Inspectorat Général des FARDC, **JM** Justice Militaire, **CISM** : Conseil International des Sports Militaires, **FT** : Force Terrestre, **FAé** : Force Aérienne, **FN** : Force Navale, **CorLog** : Corps Logistique, **CSS** : Corps de Service de Santé, **ZDef** : Zone de Défense, **Gpt** : Groupement, **BLogC** : Base Logistique Centrale, **GR** : Garde Républicaine, **CorTTR** : Corps des Troupes de Transmission, **CorGn** : Corps du Génie, **CECAS** : Corps d'Educateurs Civiques et d'Actions Sociales.

L'exposé des motifs de la loi n°11/012 renseigne que celle-ci s'articule autour de trois idées forces; l'affirmation de l'Etat de droit²⁶, le mécanisme de commandement et les missions et organisation des Forces armées.

L'innovation majeure de cette loi organique portant organisation et fonctionnement des forces armées de la RDC est le principe de commandement intégré et la création ou subdivision en trois zones de défense et 10 régions militaires

²⁶ Déjà en 2002, la philosophie du code pénal ci-haut cité insiste sur l'Etat de droit et les impératifs de l'ordre et de la sécurité. L'organisation et la justice militaire sont rendues par les juridictions militaires : les tribunaux militaires de police, ceux de garnison et cours militaires, les cours opérationnels et la haute cour militaire. Article 1^{er} du code pénal.

- **Commandement intégré**

Ce commandement intégré a pour visée principale la polyvalence, l'autonomie et la mobilité. Différents commandements doivent intégrer un commandement unique. Ainsi, les anciennes régions militaires dans les provinces se regroupent pour créer un autre niveau de commandement unique, beaucoup plus opérationnel dans la direction stratégique des forces armées, et surtout la direction opérationnelle.

Le commandement de la zone de défense est assisté de deux commandants adjoints, tous officiers généraux. Celui-ci assume le commandement opérationnel de toutes les unités engagées dans sa zone de responsabilité.

- **Trois zones de défense**

La RDC est désormais subdivisée en trois zones de défense ou zones d'actions (selon l'article 52 de la loi organique n°11/012²⁷) qui sont les suivantes :

La première zone de défense comprend la ville de Kinshasa et les provinces de Bandundu, du Bas Congo et de l'Equateur dans leurs limites actuelles (2010). Avec les transformations administratives, cette zone regroupe 10 provinces, la ville de Kinshasa, les provinces du Kongo Central, du Kwilu, du Kwango, de Mai Ndombe, de l'Equateur, du Sud Ubangi, du Nord Ubangi, de Mongala et de Tshuapa. La deuxième zone de défense couvre les anciennes provinces du Kasai Occidental, du Kasai Oriental et du Katanga, c'est-à-dire, actuellement 10 provinces : Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Sankuru, Lomami, Tanganyika, Haut Lomami, Haut Katanga, Haut Lomami, Lualaba.

La troisième zone de défense s'étend sur les anciennes provinces du Kivu (Nord, Sud Kivu et Maniema) et la province orientale, aujourd'hui 7 provinces : Bas Uélé, Haut Uélé, Tshopo, Ituri, Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu.

²⁷ RDC, « Loi organique n° 11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des FARDC », *Journal Officiel de la RDC*, Numéro spécial, 27 août 2011.

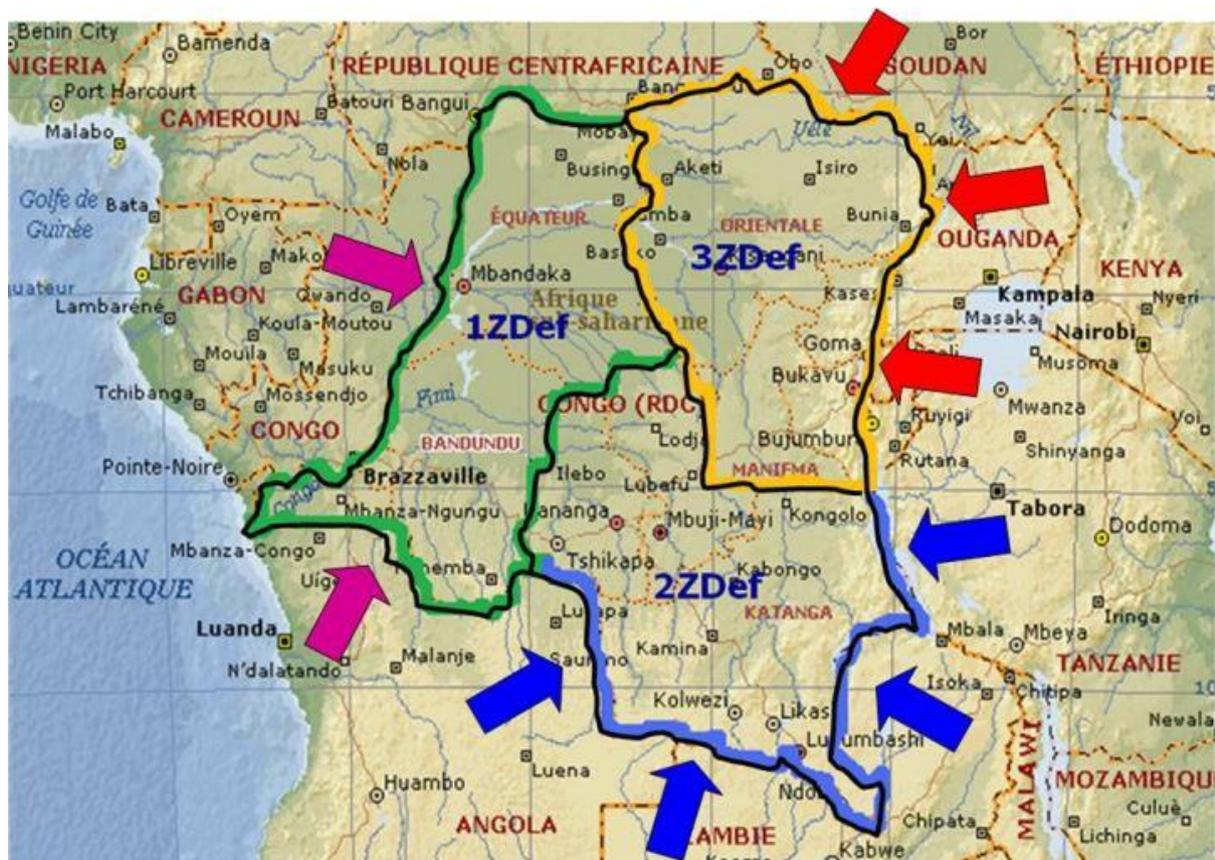


Figure 2. Les trois zones de défense de la RDC. Source : RDC, Plan de la réforme des FARDC, mars 2009-2011

Cette carte montre les trois zones de défense et les neuf pays limitrophes d'où pourraient provenir les menaces et risques éventuels (nombre des flèches). Les motivations à la base de cette subdivision reposent sur cinq orientations ; historique, stratégique, économique, politique et résorptions des effectifs.

Sur le plan historique et politique, les anciennes structures des forces de la force publique à l'armée congolaise, reposaient sur trois groupements dont le commandant groupement avait une responsabilité territoriale lourde qui réduisait sa liberté d'action (transmission des ordres, intervention et ravitaillement). Pourtant Napoléon Bonaparte traduisait ce principe en disant « n'être vulnérable à aucun point de vue ». Dans l'ancien système un dépôt territorial²⁸ approvisionnait les unités de chaque groupement. Les trois

²⁸ Les dépôts territoriaux anciens se trouvaient ; à Kitona pour le groupement ouest, à Kamina pour le groupement sud et à Kisangani pour les unités du groupement nord.

zones ne correspondent pas aux spécificités géophysiques de la RDC mais tendance à pencher pour les capacités responsives de FARDC en cas d'attaque des neuf pays voisins.

Sur le plan stratégique et économique, chaque zone, selon le plan de réforme, présente pratiquement les mêmes dangers. Cela n'est pas vrai si l'on doit considérer le poids de ce que représente une zone stratégique. En effet, une zone stratégique est tributaire du nombre de fois qu'un conflit armé a éclaté dans l'espace ou encore un point chaud, carrefour des enjeux « conflictogènes ». En faisant correspondre les zones de défense aux trois anciens pools économiques, Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi la RDC, n'évolue pas sensiblement face aux nombreux enjeux de l'heure.

Sur le plan de la résorption des effectifs, selon le plan de la réforme, l'idée est de placer dix-sept généraux et un grand nombre d'officiers supérieurs et subalternes pour chaque zone de défense. Les organigrammes placent onze généraux par zones de défense. Stratégiquement, cette question mérite une attention particulière. Elle soulève la dimension relative au volume de forces. En plus, tous les autres facteurs restant égaux, la victoire appartient aux gros bataillons. Le rapport des forces dépend du nombre des effectifs de l'armée X contre l'armée Y. D'autres facteurs comme la force aérienne, la maîtrise de la mer, la dotation organique et réelle en personnel, en puissance de feu et en matériel permettent de pondérer le rapport de force. L'indicateur général est le ratio du personnel de sécurité sur la population ou le nombre de policier par division administrative.

- **Régions militaires**

Si les anciennes formules étaient maintenues, on compterait 26 régions militaires conformément aux 26 provinces créées. Mais 10 régions sont érigées dont le Nord Kivu est dénommé 34^{ème} région militaire. La province devient la subdivision militaire secondaire après la zone de défense. Les régions militaires englobent les unités d'observation et de couverture implantées dans les Provinces comme suit²⁹ :

- 1^{ème}, Provinces du Kwango, du Kwilu et Maindombe ; 12^{ème}, Province du Kongo Central ; 13^{ème}, Provinces de l'Equateur, de la Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et de la Tshuapa ; 14^{ème} ville Province de Kinshasa ; 21^{ème} Provinces du Kasai, du Kasai Oriental, du Kasai central, de la Lomami et du Sankuru ; 22^{ème}

²⁹ RDC, « Ordonnance N°13/064 du 17 juin 2013 portant organisation et fonctionnement de la région militaire, Kinshasa, le 17 juin 2015, Article 5.

Province du Haut-Lomami, du Haut-Katanga, du Lualaba et du Tanganyika ; 31^{ème} Province du Bas-Uélé et de la Tshopo ; 32^{ème} Province du Haut-Uélé et de l'Ituri ; 33^{ème} Province du Maniema et du Sud Kivu, 34^{ème} Province du Nord-Kivu.

La région militaire comprend un commandement avec au sommet un commandant de région militaire et deux commandants adjoints avec chacun un assistant, un secrétaire particulier et un aide de camp. L'état-major compte six directions : T1 de l'administration, T2 du renseignement, T3 des opérations, T4 de la logistique³⁰, T6 des systèmes informatiques, des communications et des transmissions et une direction du génie. Sa constitution met en condition et, le cas échéant, en œuvre un bataillon Quartier Général et des unités terrestres d'observation et de couverture, de réaction et de défense principale, organisées en régiments d'infanterie, en brigades para-commando et en brigades d'infanterie³¹.

La feuille de route de la mise en œuvre des réformes présente cette première réforme en six axes: promulgation de la loi de programmation militaire ; finalisation des tableaux organiques et de dotation des unités de Forces armées ; détermination des ressources destinées à la réforme ; renforcement des capacités des FARDC sur l'ensemble du pays ; l'assainissement et réorganisation des FARDC et enfin l'application des recommandation de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et la résolution du Conseil des Nations Unies. Les principaux intervenants responsables de la mise en œuvre sont le Ministère de la défense, le Royaume de Belgique, la France, les Etats-Unis, la Chine, EUSEC et la Monusco.

B. le système d'homme, d'administration et de contrôle

Ce système retient dix sous points qui pourraient graviter autour du statut du personnel militaire, de l'armée professionnelle et de l'armée moderne (figure 3).

³⁰ T5 n'existe plus dans l'ordonnance n°13/064, à la place, il y a le SECAS, le service d'éducation civique, patriotique et d'action sociale.

³¹ RDC, « Ordonnance n°13/064 du 17 juin 2013 portant organisation et fonctionnement de la région militaire, Kinshasa, le 17 juin 2015, art. 3.

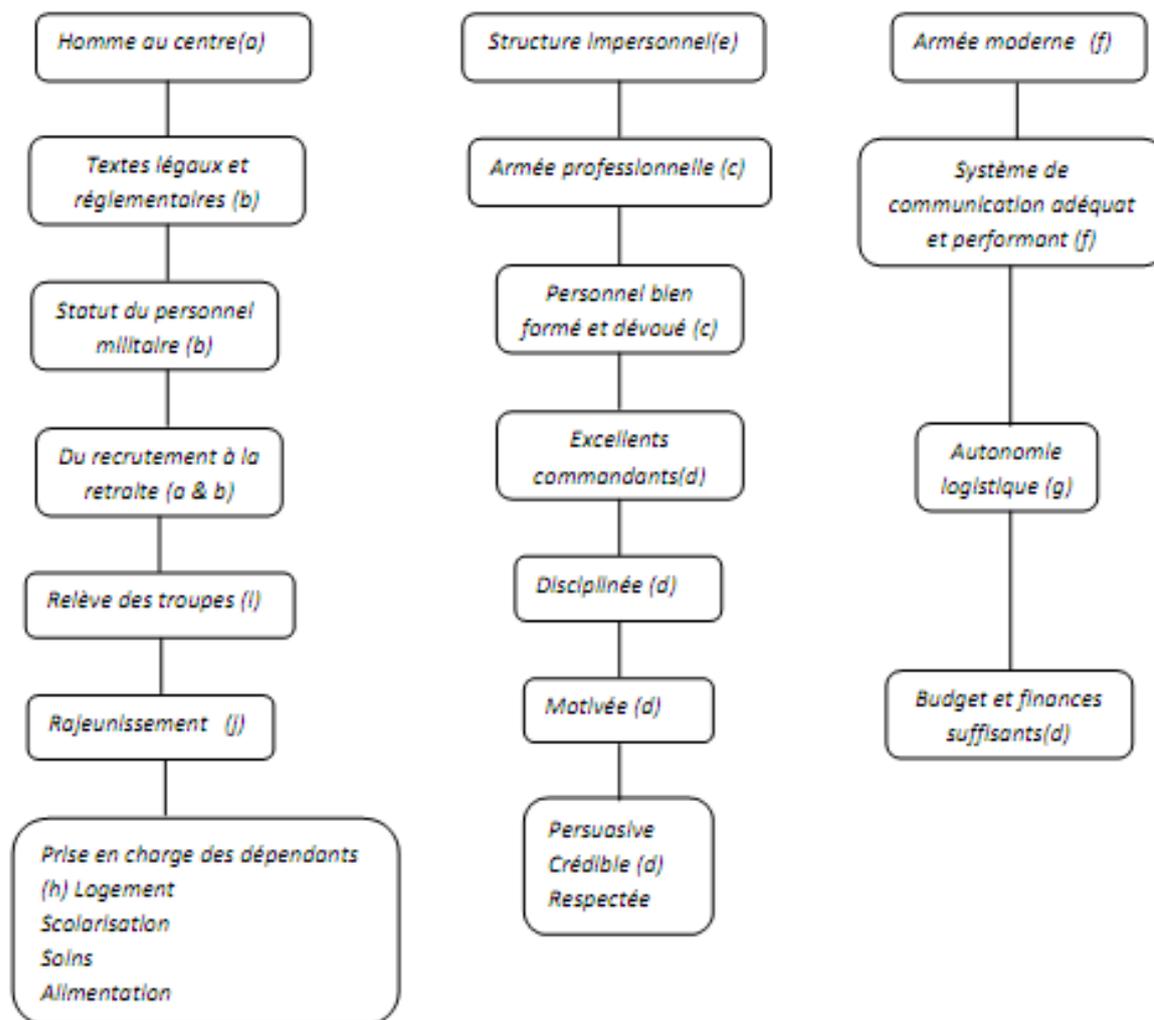


Figure 3. Dix éléments du système d'homme, d'administration et de contrôle

Ce système vise à améliorer l'homme en le plaçant au centre de ses actions. Un statut du personnel militaire prend en compte (théoriquement) l'homme de troupe du recrutement à la retraite et assure une prise en charge de ses dépendants (le logement, la scolarisation, les soins et l'alimentation). Le professionnalisme de l'armée est assuré par un personnel bien formé, d'excellents commandants pour une armée disciplinée, motivée, persuasive, crédible et respectée. Enfin, l'armée moderne doit reposer sur un système de communication adéquat, une logistique autonome avec un budget et des finances suffisants. Tous ces facteurs doivent être coulés dans un processus de mise en œuvre strict et suivi pour espérer atteindre l'idéal d'une armée nationale, républicaine, apolitique, professionnelle, moderne et dissuasive.

3°. Mise en œuvre de la réforme

Le plan de la réforme comprend trois phases qui partent de 2009 à 2011 pour la première phase à court terme, de 2011 à 2016 pour la deuxième à moyen terme et de 2016 à 2025 pour la troisième phase à long terme. Tout le plan s'articule autour des domaines ou systèmes, composantes et nombreuses actions à entreprendre. Les composantes essentielles dans les différentes phases portent sur : l'organisation, la formation, le commandement et le contrôle, la Gestion des Ressources Humaines, l'administration, les finances, les conditions de vie des militaires, le génie et la logistique, les soins de santé, la communication et enfin l'éducation civique, patriotique et les actions sociales. Les actions sont nombreuses et mais les principales sont condensées et reprises ci-après selon les trois phases (Tableau 10).

La réforme du secteur de sécurité en RDC se fait dans un contexte de prise en otage de l'armée congolaise par les puissances étrangères et donc sa mise en application est dominée par les intérêts des forces étrangères et des puissances extérieures³². Ainsi, la protection de la sécurité rwandaise et ougandaise a-t-elle entraîné l'insécurité en RDC. Dans les fins des rébellions CNPD et M23, les rebelles se sont réfugiés vers les deux pays « principaux agresseurs » de la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. Laurent Nkunda et ses troupes défaites par Bosco Ntaganda se sont rendus au Rwanda. Ce dernier s'est retrouvé au Rwanda après les combats entre les deux factions du M23, celle de Sultani Makenga-Bertand Bisimwa et celle de Jean Marie Runiga-Bosco Ntaganda.

3.3. Echecs des réformes, échec de la construction de la nation

L'échec de la construction de la réforme de l'armée est aussi la défaite de la construction de la nation. Car les principaux déterminants de l'existence d'une nation unie s'articulent autour d'une unité des frontières communes, une armée nationale et une police nationale, de l'absence des groupes armés hétéroclites, une monnaie unique et d'une politique étrangère unique pour le pays.

³² Ces métamorphoses des conflits rwandais et ougandais en stratégies d'occupation graduelles du Kivu ou dès l'économie de guerre en trafic d'armes avec les sociétés militaro-industrielles sont décrites par A. Waswandi Kakule, *Le Kivu dans la résolution des conflits en RDC de 1960-2014. Essai d'une analyse socio-historique et institutionnelle d'un Etat en reconstruction*, Thèse de doctorat, ICP, 2014-2015.

1° La quasi-unanimité sur l'échec de la réforme

Presque tous les auteurs qui ont abordé les processus de construction de l'armée en RDC aboutissent au constat selon lequel le processus est un échec. Chacune d'entre ces recherches concluent à l'échec en des termes propres. Melmot³³ Sébastien a parlé de *l'échec annoncé* de la RSS en RDC, avant sa naissance. Les deux principales apories relevées sont le déficit de consensus politique entre autorités nationales et bailleurs et la pertinence, dans l'expérience congolaise, de garder le lien entre maintien de la paix et RSS. Le consensus est aussi déficitaire au niveau de la culture politique paroissiale qui voit chaque ethnie créer son groupe armé. Pour P. Sebahara, les acteurs politiques des pays africains gèrent les armées au détriment des populations³⁴. Devant un tel constat, chaque communauté veut se défendre et se cristallise autour d'une milice politico-militaire. Les agresseurs et les puissances étrangères prédatrices développent une chaîne des sangsues pour piller le territoire en instrumentalisant les groupes sociaux dans les groupes armés à caractère tribalo ethnique. Construire dans ces conditions une armée devient un casse-tête et une équation à plusieurs inconnus.

C'est ainsi qu'à l'absence de toute justice, société régie par des règles, la RSS devient tout aussi impossible. L'armée devient une force gérée au détriment de la population, selon l'OIF, citée plus haut³⁵. La RSS et partant l'intégration des forces semble être une mascarade Théodore Trefon, note l'échec de cette réforme au moment même de sa naissance « reform failure »³⁶. Cela laisse la RDC dans la structure d'un non-Etat, un terrain disputé, comme noté par Pierre Englebert et Denis Tull³⁷ qui pensent que le Congo est un terrain disputé plus de 10 ans après les guerres. Les échecs des réformes multiples post-transition, y compris celles du secteur de la sécurité et de la décentralisation restent prévisibles ainsi que le recul démocratique notoire du pays depuis 2006.

³³ S. Melmot, *Candide au Congo. L'échec annoncé de la réforme du secteur de sécurité*, Focus stratégique, N°9, IFRI, 2008.

³⁴ P. Sebahara, *Enjeux de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique*, GRIP, Paris, Décembre, 2008.
³⁵ OIF, *Op. Cit.* p.

³⁶ Th. Trefon, *Congo Mascarade : the political culture of Aid inefficiency and Reform Failure*, Zed Books Ltd. Paris, 2011.

³⁷ P. Englebert et D. Tull, (S. Coordination), *République Démocratique du Congo Terrains disputés*, Karthala, Paris, 2013.

Pour Georges Berghezan³⁸ les insécurités observées seraient la résultante d'un désordre structurel des forces publiques. Cette étape est dépassée et, à l'heure actuelle, après plus de cinq années de pilotage, aujourd'hui plus de 10 ans avec des lois organiques sur la RSS, l'armée nationale reste secouée dans ses fondements avec les mêmes motifs qu'à l'invasion de 1996. Pregnon Claude Nahi³⁹ vise à établir une corrélation entre l'inefficacité des réformes des systèmes de sécurité et les dysfonctionnements structurels, institutionnels et politiques engendrés par les contraintes liées aux enjeux de pouvoir en Afrique. Au terme de son étude, il arrive à la conclusion que le poids du néo patriotisme autoritaire du secteur de la sécurité constitue le principal défi de la gouvernance de la sécurité. C'est la crise de l'identité nationale, l'identité armée qui fonde la prolifération des groupes armés et la dynamique de leur déstructuration, structuration et restructuration repose sur les invasions de la RDC par les pays étrangers et l'instrumentalisation des forces ethniques.

2° Armée irréformable, Fardc armée lobotomisée

L'incapacité de réformer les forces armées pour en sortir une structure fondatrice de l'unité nationale a fait que les analyses de Jean-Jacques Wondo qualifient les FARDC des forces irréformables

Dans son ouvrage sur la radioscopie des forces armées de la RDC depuis la Force Publique jusqu'aux FARDC, Jean Jacques Wondo Omanyundu⁴⁰ insiste sur la nécessité de la réforme du secteur de la sécurité qu'il qualifie dans son deuxième ouvrage de *réforme dévoyée*⁴¹. Pour lui, elle a dérivé de son cadre conceptuel initial défini, d'où les échecs des restructurations dévoyées, mise en cause de la hiérarchie et l'assistance étrangère.

Les confusions sont demeurées sur le niveau de gouvernance et l'évaluation de la réforme qui plonge dans la « swahilisation » et la « fazation ». Sa prospective propose

38 G. Berghezan, « Les forces armées de la RDC: le chaos institutionnalisé » disponible sur http://www.grip.org/sites/grip.org/file/NA_2014-01-09_FR_G_Berghezan.pdf, consulté le 20 décembre 2015.

39 Cl. Pregnon Nahi, « Les défis actuels de la gouvernance de la sécurité en Afrique », Hal Archives ouvertes.fr in Revue Ivoirienne de Gouvernance et Etudes Stratégiques (RIGES), 2016. Disponible sur <http://halarchivesouvertes.fr> ou www.Theses.fr, consulté le 20 août 2018.

40 J. J. Wondo Omanyundu, *Les armées au Congo-Kinshasa : Radioscopie de la Force Publique aux FARDC*, Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, Saint-Légier (Suisse), 2013.

41 J. J. Wondo Omanyundu, *Les Forces armées de la RDC : une armée irréformable ? Bilan - Autopsie de la défaite du M23- Prospective*, Aalst copie media, Belgique, 2015.

une réforme en profondeur au niveau doctrinal, de l'architecture géographique militaire et des actions à mener. Les réalités locales ne transparaissent pas dans cette analyse de la réforme vue du sommet. D'où la qualification d'une armée lobotomisée faisant suite à un déficit au niveau de la tête des forces.

Vue à partir de la base, la réforme tend à fournir un autre angle de vision plus réaliste des situations vécues tendant vers une gouvernance appropriée des forces de la base au sommet.

3° La non appropriation de la gouvernance du secteur de la sécurité et la xénosécurité

La RSS devient de plus en plus une question qui touche les pays en crise comme le Burundi qu'analyse Birantamije G. dans le contexte d'une appropriation locale.⁴² Si la sécurité reste un domaine vital de l'Etat, les réformes du secteur doivent être l'apanage des Etats concernés et non des greffons institutionnels ou des importations incomprises ou encore des cobayes de laboratoires africains. Les pays africains doivent s'approprier l'idée et la contextualiser.

Bien que la réflexion ne partage pas totalement l'idée d'une gouvernance démocratique et partagée du secteur de la sécurité, surtout dans des périodes de guerre récurrente, il faut associer la gouvernance locale du secteur de la sécurité avec les approches statocentrée. Une lutte tout azimut devra endiguer la xénosécurité⁴³ longtemps érigée en principe de gestion des armées africaines. Cette forme de sécurité dans un pays accorde beaucoup plus d'importance à la sécurité d'une puissance étrangère ou un pays étranger qu'à sa propre population ou aux besoins de sécurité et de développement de sa composante sociale. (Politique xénosécuritaire).

⁴² G. Birantamije, *Crise de l'Etat et réforme du secteur de la sécurité au Burundi : essai d'analyse de l'opérationnalisation de la notion d'appropriation locale*, EVE, Paris, 2014.

⁴³ D. Chimerhe Munguakonkwa, *Gouvernance locale et réforme du secteur de la sécurité en province du Nord-Kivu Entre placement sécuritaire et xénosécurité*, Thèse de Doctorat, Université de Kisangani, RDC, 2021.

CONCLUSION

La construction d'une nation repose sur des bases solides d'interdépendance, de compromis et de développement de solidarité. Face à des forces centrifuges prolifiques, cas des groupes armés en RDC, l'exploitation des règles et procédures à établir, les services collectifs et gestion de l'ensemble de la société à organiser, l'éducation des citoyens et le patriotisme dans le chef de ces citoyens à assurer et enfin, la contrainte à l'égard des récalcitrants ou encore la justice deviennent difficiles à mettre en œuvre.

En RDC en général et particulièrement au Nord et Sud-Kivu où plus de 100 groupes armés ont opéré et continuent à agir, l'intégration militaire se complexifie, surtout lorsque les groupes armés cumulent ceux étrangers, ceux complices et de création étrangère et ceux locaux. La RSS devient encore plus complexe, lorsque les infiltrations deviennent la clé de la stratégie des adversaires et le niveau de culture nationale est à dominance paroissiale.

C'est dans ce contexte que les fusions, le mixage, le brassage, le brassage accéléré et la RSS s'implémentent et se heurtent à des risques importants d'échecs dû au fait que l'extranéité est dominante dans l'appui par les puissances étrangères et régionales. La RSS n'a jamais été fondée sur le besoin ressenti de la population avec leur appui pour forger cette armée nationale, forte, professionnelle, dissuasive, ...

Les échecs des RSS, les caractères irréformables, dévoyées⁴⁴, xénosécuritaires⁴⁵, non partagée et non démocratique ne peuvent que prendre le dessus et hypothéquer la réussite de ce processus de formation, de reformation d'une nation par son instrument central qu'est l'armée nationale à travers les intégrations militaires. Le processus reste à refaire en partant d'une recomposition des forces, basée sur un nettoyage des forces pour la décharger des infiltrations multiples et des trahisons à foison. Cela passe par une conception des forces armées pour couvrir tout l'Etat. La formation de celles-ci devra tenir compte de l'exploitation rationnelle de l'article 64 à trois niveaux : la Loi Organique

44 Wondo Omanyundu J. J., Les Forces armées de la RDC : une armée irréformable ? Bilan - Autopsie de la défaite du M23- Prospective, Aalst copie media, Belgique, 2015.

45 D. Chimerhe Munguakonkwa, Gouvernance locale et réforme du secteur de la sécurité entre placement politique et xénosécurité, Thèse, Université de Kisangani, 2021.

sur le service militaire obligatoire⁴⁶, la Réserve Armée pour la Défense et l'entrée dans l'armée professionnelle.

Dans cette perspective, *des nombreux Etats africains, y compris la RDC, se sont vus imposer une réforme de leurs systèmes de sécurité par les éléments extérieurs*⁴⁷, dans le cadre du processus de reconstruction de sociétés déchirées par un conflit ou à l'occasion d'une réforme budgétaire (ou les deux). Le renversement du régime de Mobutu placé au pouvoir par les Américains, les Belges et les Français, entraîne la montée au pouvoir des Kabila (Laurent Désiré Kabila et Joseph Kabila) par l'entremise de Paul Kagame du Rwanda et Yoweri Museveni, placés au pouvoir par les Américains.

L'entêtement de Laurent Désiré Kabila et ses tergiversations conduisent à son éviction au profit de Joseph Kabila et la suite des élections simulacres. Les infiltrations de l'armée et sa désintégration presque totale et complice vont peupler les intégrations militaires qui suivent. Le point de départ de la RSS en RDC n'a donc pas été un besoin sécuritaire ressenti par la base mais une déstabilisation politique résultant d'une reconstruction de la géopolitique mondiale dans la région des Grands-lacs africains. L'heure de la recomposition était arrivée, Mobutu devait partir, et pour cela, les deux alliés des USA, Paul Kagamé et Yoweri Museveni, devaient accompagner les rébellions qui ont mis à genoux la RDC, hier alliée des USA pendant la guerre froide.

Ce processus est contraire à l'option prise par les organisations africaines chargées d'améliorer les RSS en Afrique qui ont fustigé le manque d'interrelation entre les RSS et leurs conceptions extérieures sans contextualisation. La xénosécurité ayant paralysé le système, la Rss est à reprendre sur base des besoins sécuritaires locaux. Les déclarations de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés et la déclaration de saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine constituent le cadre des interventions de l'Organisation Internationale de la Francophonie « OIF » en faveur de la RSS. Celle de Québec (d'octobre 2008) est venue insister sur la promotion dans l'espace francophone de la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité. Nous citons ici le RASS, Réseau Africain pour le Secteur de la Sécurité ; le centre régional des Nations Unies pour

⁴⁶ Notre souhait aurait été que la formation de base se fasse pour tous les citoyens entre 18 et 25 ans. A l'entrée à l'Université, la condition devrait être celle de brandir son brevet de formation. Le monde professionnel devrait aussi prévoir cette mise en disposition pour le service militaire, military break.

⁴⁷ Eboue Hutchful et Kayode Fayemi, *Réforme des systèmes de sécurité en Afrique*, OCDE, Op. Cit. p. 85.

la Paix et le désarmement en Afrique « UNREC ». Un séminaire a été organisé au mois de mai les 28 et 29, 2009 sur les spécificités et enjeux de la réforme des secteurs de sécurité et de justice en Afrique francophone. L'UNREC a lancé un autre projet en 2007 ASSEREP African Security Sector Reform Program/ Programme de réforme du secteur de sécurité en Afrique. Les deux insuffisances notées sont que les réformes ne sont pas inter reliées ou sont conçues de l'extérieur, sans tenir compte du contexte. Jacqueline Seck Diouf, Directrice du centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique l'a affirmé dans sa préface au sein du livre⁴⁸.

La gouvernance locale dans la sécurité relève de cette réaction du local contre cette sécurité venue d'autres cieux qui les ignorent pourtant victimes premières des guerres à répétition qui ont balayé un espace de 1993 (Massacre de Ntoto et massacre de Beni 2016-2019). La RSS n'est donc pas une commande locale mais une importation d'un produit extérieur qui devrait être consommé localement quoi qu'il en coûte. **Adoption des nouvelles stratégies résultant des nouveaux états généraux de la défense.**

Le déficit de gouvernance a conduit à l'échec de la Réforme du Secteur de Sécurité située dans *un placement sécuritaire et une xénosécurité* ici considérée comme la sécurité d'un pays qui accorde beaucoup plus d'importance à la sécurité d'une puissance étrangère ou un pays étranger qu'à sa propre population ou aux besoins de sécurité et de développement de sa composante sociale. (Politique xénosécuritaire).

BIBLIOGRAPHIE

Berghezan G., « Les forces armées de la RDC: le chaos institutionnalisé » disponible sur http://www.grip.org/sites/grip.org/file/NA_2014-01-09_FR_G_Berghezan.pdf, consulté le 20 décembre 2015.

Birantamije G., *Crise de l'Etat et réforme du secteur de la sécurité au Burundi : essai d'analyse de l'opérationnalisation de la notion d'appropriation locale*, EVE, Paris, 2014.

Braeckmam C., *Les nouveaux prédateurs politique des puissances en Afrique centrale*, éd Fayard Paris, 2003.

Chimerhe Munguakonkwa D., *Gouvernance locale et réforme du secteur de la sécurité au Nord-Kivu Entre placement politique et xénosécurité*, Thèse, Université de Kisangani, 2021.

⁴⁸ OIF, *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*, Unrec, RASS et OIF, Paris, 2010.

- Duverger M., *Introduction à la politique*, Ed. Gallimard, Paris, 1964.
- Eboue Hutchful et Kayode Fayemi, *Réforme des systèmes de sécurité en Afrique*, OCDE.
- Englebert P. et Tull D., (S. Dir), *République Démocratique du Congo Terrains disputés*, Karthala, Paris, 2013.
- IPIS, « Cartographie des motivations derrière les conflits : le M23 », Eurac, Anvers, Novembre 2012. IPIS fait référence au point de presse du chef du Haut Commandement militaire du M23, le Colonel Makenga Sultani sur le site du M23, www.m23mars.org.
- Leloup B., « Les rebellions congolaises et leurs parrains dans l'ordre politique régional » in www.google.bernardleloup/lesrebellionscongolaises et www.ua.ac.be/objs/00111814 (Dernière consultation le 26 mars 2014).
- Lubala Mugisho E., « la contre résistance dans la zone d'occupation rwandaise au Kivu (1996-2001) » in *L'Afrique de grands Lacs Annuaire 2001-2002*, L'Harmattan, Paris, 2002.
- Nay O., *Histoire des idées politiques La pensée occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Ed. Armand Colin, 2016.
- Nemo Ph., *Histoire des idées politiques dans l'antiquité et au Moyen âge*, PUF, 2007.
- Nemo Ph., *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains*, PUF, 2007.
- Ngandu Mualaba Cr, *République Démocratique du Congo Tout est à refaire A qui la faute ?* PubliBook, Paris, 2008.
- Ngandu Mualaba Cr., *République Démocratique du Congo Tout est à refaire A qui la faute ?* PubliBook, Paris, 2008.
- OIF, *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*, Unrec, RASS et OIF, Paris, 2010.
- Onana C., *Holocoste au Congo L'Omerta de la communauté internationale La France complice ?* l'Artilleur, Paris.
- Pregnon Nahi Cl., « Les défis actuels de la gouvernance de la sécurité en Afrique », Hal Archives ouvertes.fr in Revue Ivoirienne de Gouvernance et Etudes Stratégiques (RIGES), 2016. Disponible sur [http:// :halarchivesouvertes.frouwww.Theses.fr](http://halarchivesouvertes.frouwww.Theses.fr), consulté le 20 août 2018.
- RDC, « Ordonnance N°13/064 du 17 juin 2013 portant organisation et fonctionnement de la région militaire, Kinshasa, le 17 juin 2015, Article 5.
- RDC, Cabinet du Président de la République, « Constitution de la République Démocratique du Congo », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, 44^{ème} année, N° spécial, 5avril 2003.
- RDC, Cabinet du Président de la République, « loi n° 023/2002 du 18 novembre 2002 portant code judiciaire militaire et loi n° 024/2002 du 18 novembre 2002 portant code pénal militaire, décret du 30 janvier 1940, tel que modifié et complété à ce jour. Mise à jour au 05 octobre 2006 », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, 44^{ème} année, du 20 mars 2002, code pénal,
- RDC, Ministère de la défense nationale et des anciens combattants, *Plan de la réforme de l'armée*, 2009.
- RDC, « Constitution de la République Démocratique du Congo, modifiée par la loi N° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 » *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, Numéro spécial, Kinshasa, le 5 février 2011.
- RDC, « Loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la

- RDC », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, le 23 janvier 2013. (Lettre de transmission)
- RDC, « Loi organique n°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des forces armées », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, 12^{ème} année, Kinshasa, le 22 août 2011.
- Ruhimbika Manassé Müller, *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Scott Steward A., *Laurent NKUNDA et la rébellion du Kivu, au cœur de la guerre Congolaise*, Kashala, Paris, 2003.
- Sebahara P., *Enjeux de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique*, GRIP, Paris, Décembre, 2008.
- Trefon Th., *Congo Mascarade: the political culture of Aid inefficiency and Reform Failure*, Zed Books Ltd. Paris, 2011.
- Waswandi Kakule A., *Le Kivu dans la résolution des conflits en RDC de 1960-2014. Essai d'une analyse socio-historique et institutionnelle d'un Etat en reconstruction*, Thèse de doctorat, ICP, 2014-2015.
- Wondo Omanyundu J. J., *Les armées au Congo-Kinshasa : Radioscopie de la Force Publique aux FARDC*, Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, Saint-Légier (Suisse), 2013.
- Wondo Omanyundu J. J., *Les Forces armées de la RDC : une armée irréformable ? Bilan - Autopsie de la défaite du M23- Prospective*, Aalst copie media, Belgique, 2015.

